

Chapitre I

LES BONNES DAMES QUI VONT DE NUIT

*Andad de día,
que la noche es mía*¹.

Certaines nuits voient le passage de cohortes nocturnes de toutes natures. Ces légions sont parfois composées de vivantes menées par Diane² et Hérodiade³, Satia et dame Abonde⁴, prétendues sorcières dont le double quitte le corps endormi : elles regroupent parfois des morts⁵, revenants damnés ou défunts ne trouvant pas le repos (Mesnie Hellequin, Oskoreia, Asgardreia). Cheminent ou chevauchent enfin dans l'obscurité des démons, ou le diable en personne, ou leurs suppôts. Ces personnages sont à chaque fois mêlés à un type d'action précis, et il convient d'examiner en détail les témoignages si l'on veut éviter les amalgames et les confusions qui rendent si difficile la compréhension des troupes noctambules et ne sont pas uniquement dus aux chercheurs du XIX^e et XX^e siècle, mais remontent au Moyen Âge.

I. LE VOYAGE DU DOUBLE

Dans un soi-disant canon du concile d'Ancyre⁶, en 314, mais qui n'apparaît pas avant 872 dans les capitulaires de Charles le Chauve avant d'être repris, vers 899, par un traité de Réginon, abbé de Prüm, se rencontre la première occurrence de la croyance aux Dames de la Nuit :

« Il convient d'ajouter que certaines femmes criminelles, suppôts de Satan et séduites par ses mirages et ses visions démoniaques, croient et professent qu'elles chevauchent certains animaux et traversent l'espace en compagnie de Diane, déesse païenne, ou d'Hérodiade, et d'un nombre incroyable de femmes, obéissant à la déesse comme à une maîtresse absolue. »

Ce texte, dit *Canon Episcopi*, inséré vers 1066 par Burchard de Worms dans son *Decretum*⁷, témoigne que l'Église attaque une croyance, supposée païenne, assez vigoureuse pour être tenue pour dangereuse :

« Tu as cru ce que certaines femmes revenues de chez Satan croient et affirment être vrai, à savoir : tu t'es imaginée que, dans le silence de la nuit, étant au lit et ton mari reposant sur ton sein, tu pouvais, ayant un corps réel, sortir par les portes fermées et avoir la faculté de parcourir, en compagnie d'autres femmes possédées par la même erreur, les étendues de la terre, de tuer sans armes visibles des hommes baptisés et rachetés par le sang du Christ [...]. »

Burchard rapporte ici une croyance qui est à l'origine du sabbat des sorcières : certaines femmes ont la faculté d'émettre leur double de chair et de sang (*alter ego*) et de partir au loin commettre des méfaits, tuer des personnes, les manger, placer du bois ou de la paille à la place de leur cœur, puis les réanimer... Il précise :

« Tu as cru ce que certaines femmes ont coutume de croire, à savoir que, grâce à d'autres membres que tu tenais du diable [interprétation chrétienne du dédoublement] tu as franchi, dans le silence d'une nuit tranquille, les portes fermées pour t'élever jusqu'aux nues où tu as livré combat à d'autres [femmes], leur infligeant des blessures et en recevant de leur part. »

Ces femmes qui vont de nuit mènent le même combat que les Benandanti au XVI^e siècle, qui entre dans un rituel de troisième fonction : s'y affrontent des représentants du bien et du mal, de la fertilité et de la stérilité de la terre. Les personnes malfaisantes de l'une des troupes dérobent les semences, les autres, bienveillantes, tentent de les tenir en échec. La victoire des « bonnes gens » sur les méchants permet d'obtenir une année féconde⁸.

En marge des chapitres du *Decretum* qui lient ces femmes à Satan, on trouve une autre notice sur le même sujet, mais plus intéressante car elle introduit un personnage bien connu des croyances populaires jusqu'à une époque récente, Holda, c'est-à-dire « la Bienveillante » :

« Tu as cru qu'il y aurait une femme capable de faire ce que font celles que possède le diable, et qui affirment devoir agir selon une nécessité et un ordre : prenant avec la foule des diables l'apparence d'une femme, celle que la sottise commune appelle Holda doit, certaine

nuit, chevaucher des bêtes sauvages et être comptée comme appartenant à la communauté des démons. »

Burchard ne saisit pas le phénomène du dédoublement et l'attribue à une « nécessité » ou à un « ordre ». En fait, il s'agit plutôt d'un don, d'un atavisme : selon les croyances d'alors, tout homme possède plusieurs « âmes⁹ », le terme signifiant ici principe vital : parmi celle-ci, il y a l'âme externe, que les anciens Germains appelaient *hamr* et que les textes latins nomment *animus* ou *spiritus*. Elle peut quitter le corps endormi, dans le coma, en transe ou affligé d'une grave maladie, et vaquer à ses propres occupations sous forme humaine ou animale : les clercs ne le comprennent pas, constatant que le corps est bien là, sous leurs yeux, et ils attribuent aux artifices, aux prestiges du démon le récit des personnes dont le double a réintégré le corps.

Dans ces trois extraits du *Decretum* apparaît la notion de troupe : les femmes en question se regroupent et, dans la nuit, parcourent la terre et les airs, emmenées par Holda, Diana ou Hérodiade.

II. DIANE ET HÉRODIADE

Diana n'est certes pas la Diane romaine dont le culte aurait survécu au Moyen Âge¹⁰, selon Margaret Muray. Ce peut être, selon Martin de Braga, la déesse sylvestre et champêtre adorée par les paysans du v^e-vi^e siècle¹¹. En fait, il semble qu'aient été confondues la Diane antique et la Di Ana, déesse celtique aussi appelée Anu. En faveur de cette hypothèse parle l'existence d'un dieu Dianum, peut-être le Dianu asturien¹², sans doute issu d'un **Di Anu* pris pour un masculin.

Hérodiade est un personnage bien connu du légendaire chrétien pour avoir fait décapiter saint Jean-Baptiste : elle est l'antichrétienne par excellence. L'*Ysengrimus* (xii^e siècle), attribué à Nivard, la connaît sous le nom de Pharaïldis : il nous explique comment elle fut condamnée à parcourir les airs :

« Et la vierge Pharaïldis condamnée par un saint à une peine injuste [...]. Hérode était célèbre à cause de cette enfant et aurait pu être heureux grâce à elle, mais un amour malheureux fit aussi le malheur de cette jeune fille. Cette vierge brûlait de partager la couche de Jean-Baptiste, et avait fait vœu de n'appartenir à aucun autre homme. Le père, ayant découvert l'amour de sa fille, s'en irrita et fit avec cruauté décapiter le saint innocent. Désespérée, la jeune fille demanda qu'on lui présentât la tête coupée, et un serviteur du roi la lui apporta dans un plat. Elle la serre

doucement entre ses bras, la baigne de larmes qu'elle désire accompagner de baisers. La tête la fuit et la repousse en soufflant, et *elle est emportée par l'ouverture du toit par le tourbillon (illa per impluuium turbine flatantis abit)* qu'exhale le saint. Depuis, sous la forme d'un souffle, la colère de Jean-Baptiste, qui se souvient trop du passé, la poursuit à travers l'espace désert du ciel. Mort, il la tourmente, et vivant, il ne l'avait pas aimée. Cependant le destin n'a pas permis qu'elle meure tout à fait : les honneurs adoucissent son deuil, le respect atténue sa peine. *Le tiers de l'humanité sert cette souveraine affligée qui se repose sur les chênes et les noisetiers de la seconde partie de la nuit jusqu'au dernier chant du coq noir*. Elle a pour nom aujourd'hui Pharaïldis : elle s'appelait autrefois Hérodiade¹³. »

La légende se retrouve en Espagne où Hérodiade connaît la même peine posthume : *de la dansa aérea á que están condenadas las Herodiadas por la muerte del Bautista* (de la danse aérienne à laquelle Hérodiade fut condamnée pour avoir provoqué la mort de [Jean-] Baptiste¹⁴). Fort justement, E. Charbonnier¹⁵ note que le voyage nocturne d'Hérodiade rappelle les chevauchées des sorcières : de fait, elle est suivie « par le tiers de l'humanité » (*pars hominum meste tertia seruit here*, v. 91), détail déjà présent chez Rather de Vérone († 974) et que nous retrouvons attaché à dame Abonde dans la seconde partie du *Roman de la rose*, que Jean de Meung achève vers 1280 :

Bien des gens sont trompés par leurs sens et croient être des sorcières (*estries*) errant avec dame Habonde : « ils disent que, par tout le monde, le tiers des enfants de la nation sont de cette condition et partent, trois fois la semaine, là où le destin les mène », entrent dans les maisons, car ni barres ni clés ne les arrêtent, et ils pénètrent par les châtiers et les fentes : leur âme quitte leur corps (*se partent des corps les ames*) et ils accompagnent les Bonnes Dames en d'autres lieux et dans les maisons alors que leur corps reste sur leur lit¹⁶.

Doit-on supposer que les hommes et les enfants forment les deux autres tiers ? La présence du coq noir s'explique ainsi : on divisait la nuit en sept parties — *crepusculum, vesperum, conticinium, intempetiva, gallicinium, matutinum, diluculum* : or, seul le cœur de la nuit (*conticinium*) est propice au voyage magique : c'est aussi le moment privilégié des apparitions, car les hommes ne parlent plus et les coqs ne chantent pas encore. Pharaïldis/Hérodiade rassemble ses compagnes durant la troisième partie de la nuit, se repose au cours de la quatrième et renvoie les femmes chez elles au chant du coq. On sait

que le chant du coq met les esprits en fuite. Le premier avertissement est donné par un coq blanc, le second par un coq rouge : au chant du coq noir, tous les esprits doivent avoir disparu.

L'*Ysengrimus* nous apprend donc, à sa façon, comment Hérodiade est devenue l'une des meneuses des phalanges nocturnes. Remarquons qu'une tradition populaire (*wlgariter dicunt*) confirme que la tête de Jean-Baptiste aurait tué Hérodiade de son souffle¹⁷.

Jean de Salisbury (vers 1115-1180) connaît le bruit qui court sur Hérodiade et s'en fait l'écho dans son *Polycraticus* :

« On assure que la nocticole, ou une certaine Hérodiade, nommée aussi Maîtresse de la Nuit, réunit des conseils, des assemblées nocturnes, pour célébrer des festins, des sortes d'offices de fonctions variées, au cours desquels tantôt les mauvais sont livrés à leur châtiement selon leurs mérites, tantôt les bons élevés à la gloire —, et au cours desquels, en outre, les petits enfants sont exposés aux lamies, tantôt par erreur déchirés par une voracité gloutonne, ils s'entassent, déglutis, dans le ventre, tantôt, par la merci de la présidente, ils sont rejetés et déposés dans les berceaux [...]. Qui, même aveugle, ne verra que ce démon fantasque n'est que farce perverse ? Ce qui est rendu patent par le fait que c'est chez les bonnes femmes et les hommes simplets et débiles que ces stupidités progressent en créance. » (II, 17.)

Jean de Salisbury amalgame ici les croyances courant sur les lamies¹⁸, croquemitaines dévoreuses d'enfants, avec les autres dames de la nuit — Hérodiade, Abundia, Satia. Grâce à Guillaume d'Auvergne (1180-1249) et Gervais de Tilbury (vers 1152-1221/8) nous savons en effet que les lamies sont des stryges qui pénètrent la nuit dans les maisons où sont nourris des petits enfants¹⁹.

Les courses nocturnes de certaines femmes connurent une grande diffusion par le truchement de la littérature cléricale dont elles deviennent presque un poncif. Le relais qui leur assura une large publicité est le *Decretum Gratiani*, achevé pour l'essentiel vers 1142, qui nourrit les décalogues et les ouvrages catéchétiques tout au long du Moyen Âge avant de figurer en bonne place dans les manuels d'inquisiteurs.

III. LE FESTIN DES DAMES DE LA NUIT

À quelles occupations se livrent donc ces troupes de femmes ? Jean de Salisbury nous a déjà apporté des éléments de réponse : elles font bombance.

Dans le *De universo*, Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, se livre à une vive critique des croyances et des rites païens répandus en son siècle et, bien sûr, il parle aussi des cohortes nocturnes :

« Il en va de même de l'esprit qui, sous l'apparence d'une femme, visite la nuit, en compagnie d'autres, dit-on, les demeures et les offices. On le nomme Satia, de *satiété*, et aussi dame Abonde à cause de l'abondance qu'elle confère aux demeures qu'elle aura visitées. C'est même ce genre d'esprits que les vieilles appellent *les dames* et à propos desquels elles entretiennent cette erreur à laquelle elles sont seules à accorder créance, même dans des songes illusoire. Elles disent que ces dames usent de la nourriture et des boissons qu'elles trouvent dans les demeures, sans toutefois les consommer entièrement, ni même en diminuer la quantité, surtout si les récipients qui contiennent les mets sont découverts, et si ceux qui renferment les boissons ne sont pas bouchés, quand on les leur laisse pour la nuit. Mais si elles trouvent ces récipients couverts ou fermés ou encore bouchés, elles ne touchent ni aux mets, ni aux boissons, et c'est la raison pour laquelle les dames abandonnent ces maisons au malheur et à l'infortune sans leur conférer satiété ni abondance²⁰. »

Guillaume y revient pour blâmer la sottise des femmes, à l'aide d'un ancien poncif familier à l'esprit des clercs :

« Ce sont nos vieilles femmes qui, par leur manque de sagesse, ont, de façon étonnante, répandu cette détestable croyance qu'elles ont entretenue et fixée de manière presque indéradicable dans l'esprit des autres femmes. C'est surtout les femmes qu'elles ont persuadées de l'existence des dames de la nuit et de leurs qualités bénéfiques ainsi que de l'attribution de grands biens aux maisons que lesdites dames fréquentent²¹. »

Le festin des dames de la nuit est aussi attesté outre-Rhin, mais la meneuse de la troupe se nomme Percht ou Perchta. Berthold de Ratisbonne (vers 1210-1272) condamne violemment les croyances des Bavaois et, dans un sermon en latin, ordonne :

« Tu ne dois croire en aucune façon aux gens qui vont de nuit (*nahtvaren*) et à leurs semblables, pas plus qu'aux Bienveillantes (*hulden*) et aux Malveillantes (*unhulden*), aux lutins (*pilwiz*), aux cauchemars (*maren, truten*) des deux sexes, aux dames de la nuit (*nahtvrouwen*), aux esprits nocturnes ou à ceux qui vont en chevauchant ceci ou cela : ce sont tous

des démons. Tu ne dois pas non plus préparer la table pour les dames heureuses (*felices dominae*)²². »

Cette dernière phrase est expliquée dans un autre sermon : « Les sottos paysannes croient en effet que les dames de la nuit et les esprits noctambules leur rendent visite et elles leur dressent des tables²³. »

C'est vers 1350 que se précisent les choses. Un opuscule anonyme intitulé *Miroir des consciences*, à ne pas confondre avec l'ouvrage du même nom dû à Martin d'Amberg, prédicateur et inquisiteur, nomme enfin celle qui visite les demeures :

« Pèchent aussi ceux qui, la nuit de l'Épiphanie, laissent sur la table nourriture et boissons afin que tout leur sourît dans l'année et qu'ils aient de la chance en toute chose [...]. Donc pêchent aussi ceux qui offrent de la nourriture à Percht et des escargots [ou des chaussures] rouges au Crieur (*scrat*) ou au cauchemar²⁴. »

Dans les pays de langue allemande, Percht est l'équivalent d'Abonde et de Satia. L'identité est clairement établie par Thomas de Haselbach (vers 1420-1464), professeur de théologie à l'Université de Vienne, qui nous donne d'autres noms des visiteuses nocturnes : Habundia, Phinzen, Sack semper et Sacia²⁵. Phinzen est la personnification du jeudi, Sack semper est un croque-mitaine, membre des cortèges de Noël ainsi que la personnification du Sempertac qui tombe huit jours après les Rois. Le dominicain Jean Herolt, mort en 1468, assimile Percht à Diane, et un pénitentiel, qui s'inspire en partie des *Décrétales* de Burchard de Worms, affirme que Percht et les Parques sont la même chose²⁶. Parmi les nombreux témoignages du bas Moyen Âge, celui du *Thesaurus pauperum* de 1468 retient l'attention :

« Le second type de superstition, une sorte d'idolâtrie, est celle de ceux qui, la nuit, exposent ouverts des récipients remplis de nourriture et de boisson destinées aux dames qui doivent venir, dame Abonde et Satia, que le vulgaire désigne communément et couramment du nom de dame Percht ou Perchtum, cette dame venant avec sa troupe. Ceci, pour qu'elles trouvent ouverts tous objets tenant à la nourriture et à la boisson, afin que, par la suite, elles les remplissent et les accordent richement et en plus grande abondance. Beaucoup croient que c'est pendant les nuits saintes, entre la naissance de Jésus et la nuit de l'Épiphanie, que ces dames, à la tête desquelles est dame Perchta, visitent leurs demeures. Nombreux sont ceux qui, au cours de ces nuits, exposent sur les tables pain, fromage, lait, viandes, œufs, vin, eau et denrées de cette sorte, de

même que cuillers, plats, coupes, couteaux et autres objets semblables, en vue de la visite de dame Perchta et de sa troupe, pour qu'elles y trouvent agrément et que, par conséquent, elles soient propices à la prospérité de la demeure et à la conduite des affaires temporelles²⁷. »

Laisser les récipients ouverts est bien une coutume païenne car la Bible dit : *Le récipient qui n'aura pas été fermé par un couvercle ou un lien sera impur*²⁸. Nous retiendrons que ces dames ne s'arrêtent que dans les demeures en ordre.

Johannes Praetorius, historien et polygraphe (1630-1680) qui étudia à l'Université de Leipzig et y obtint le grade de magister, note : « La nuit de Noël, Diane passe avec son cortège furieux de guerriers²⁹. » Et il affirme un peu plus loin que dame Holla, ou Holda, commence à passer à Noël, ce qui souligne l'identité des deux personnes alors que la nature des membres du cortège est différente !

IV. UN RITE DE TROISIÈME FONCTION

Que retenir de tous ces témoignages ? D'abord qu'une troupe de femmes parcourt l'espace la nuit et s'arrête dans les demeures pour s'y restaurer, ensuite qu'elles sont conduites par une *domina* portant plusieurs noms souvent en rapport avec sa fonction (Abundia, Satia) ou avec la date de sa manifestation : Perchta peut sans doute personnifier « la nuit transfigurée » (*giberahta nacht*), l'Épiphanie. Les textes les plus détaillés s'accordent sur la date du passage : entre Noël et l'Épiphanie, c'est-à-dire durant le cycle des Douze Jours, où les esprits ont, dirait-on, quartier libre, quittent l'autre monde et vagabondent sur terre, se livrant à diverses occupations. Nous apprendrons que la Chasse sauvage se manifeste aussi le plus fréquemment à cette période de l'année.

Le passage de cette cohorte de femmes est lié à un rite de troisième fonction et relève des augures : si les visiteuses sont satisfaites des nourritures offertes, elles apportent à la demeure prospérité et fécondité. À l'arrière-plan se dessine donc un rite calendaire appartenant à la mythologie des commencements : ce qui arrive à cette date préfigure ce que sera l'an neuf. Le rite reçoit une signification plus grande si l'on sait qu'il est déjà attesté chez les Romains. Dresser une table à cette époque de l'année est un rite religieux lié au culte des ancêtres, car les morts sont les dispensateurs de la fertilité du sol et de la fécondité des hommes et des bêtes : à Rome, la table portait le nom de « table des âmes » ou « des défunts³⁰ ».

Cette coutume est observée tout au long du Moyen Âge comme en témoigne la littérature cléricale : elle est mentionnée par Césaire d'Arles (mort en 542), saint Boniface (675-754), le pseudo-Augustin (VIII^e siècle), les actes du concile de Rome en 743, le pseudo-Eloi de Noyon (IX^e siècle), Atto de Vercelli (mort en 960), Yves de Chartres († 1040) et Gratien († avant 1179), et d'autres encore³¹. Les canonistes et les clercs notent que l'on dépose des offrandes ou des cadeaux sur la table dressée (*mensas cum dapibus vel epulis in domibus suis preparare*) : parfois le rite est évoqué en deux mots : *mensas ornare*. Un manuscrit de Munich provenant du monastère d'Alderspach fait allusion à ceux qui « ornent leur table pour Percht³² ».

Il est probable que nos auteurs médiévaux s'inspirent directement ou indirectement de la coutume romaine, mais sans doute n'existerait-il pas une telle floraison de témoignages si la coutume avait été totalement étrangère. Un examen des traditions locales ferait apparaître les traces de rites semblables dans tout l'Occident médiéval.